

SUBVENTION SPORTIVE DU PROGRAMME DES SPORTS MILITAIRES ET SOUTIEN AUX ATHLÈTES LOCAUX

Politique locale – Bagotville

Date de diffusion : Septembre 2026

Date de révision :



OBJECTIF

La présente politique vise à établir un cadre équitable, transparent et conforme aux exigences du Programme des sports des Forces armées canadiennes (FAC) pour attribuer des subventions destinées à soutenir la pratique sportive compétitive des militaires, en privilégiant la représentation des FAC, le développement des habilités sportives et le maintien de la disponibilité opérationnelle.

PORTÉE

La présente politique encadre l'attribution des subventions sportives destinées aux militaires de la Force régulière et de la Réserve (classes A, B et C) participant à des disciplines sportives individuelles reconnues. Elle vise les activités de compétition se déroulant aux niveaux régional, provincial, national et international.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

- **Équité** : Garantir une attribution juste et impartiale des subventions selon les critères établis.
- **Transparence** : Assurer un processus d'évaluation clair, documenté et accessible.
- **Développement sportif** : Soutenir l'engagement des militaires dans des activités sportives favorisant leur développement personnel et celui de la communauté sportive locale.
- **Rayonnement institutionnel** : Valoriser la représentation positive des FAC, du Programme des sports militaires et de la BFC Bagotville lors des compétitions et événements sportifs.
- **Disponibilité opérationnelle** : Maintenir la primauté des exigences opérationnelles et de l'état de préparation militaire dans l'attribution du soutien financier.

ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible à cette subvention, le demandeur doit :

- Être un militaire en service de la Force régulière ou de la Réserve (classes A, B ou C) et être en règle sur les plans administratif et disciplinaire;
- Participer activement à une discipline sportive compétitive reconnue;
- Fournir les pièces justificatives démontrant sa participation à des compétitions, notamment les résultats, classements ou autres preuves pertinentes;
- Respecter les exigences et modalités établies dans la présente politique.

SUBVENTION SPORTIVE DU PROGRAMME DES SPORTS MILITAIRES ET SOUTIEN AUX ATHLÈTES LOCAUX

Politique locale – Bagotville

Date de diffusion : Septembre 2026

Date de révision :



DÉPENSES ADMISSIBLES

- Frais d'inscription à une compétition ou un tournoi sportif;
- Frais de transport, de repas et d'hébergement;
- Affiliation à une fédération dans le but d'intégrer des compétitions sportives;
- Permis ou licence obligatoire de compétition;
- Frais d'arbitrage exigés pour la participation;
- Formation obligatoire d'officiel ou d'entraîneur lorsque directement liée à la participation compétitive;
- Frais de qualification pour un championnat supérieur.

** Les formations d'entraîneur ou d'officiel peuvent être considérées exceptionnellement lorsque celles-ci contribuent directement au développement du programme sportif militaire local.*

Dépenses non admissibles :

- Équipement spécifique de performance (ex. vêtements, chaussures spécifiques au sport, montre GPS, etc.);
- Services d'entraîneur privé ou d'aide à la performance (physio, préparation mentale, tests physiques, etc.);
- Frais médicaux ou de soins paramédicaux;
- Entraînement privé et abonnement de gym.

Pour la pratique d'un sport individuel, les montants maximums sont les suivants et ne peuvent excéder les dépenses réellement encourues et justifiées :

Compétition locale ou régionale : 300 \$ par année financière

Compétition nationale : 500 \$ par année financière

Compétition internationale : 1 000 \$ par année financière

Lorsqu'un sport d'équipe regroupe plusieurs militaires admissibles des FAC au sein d'une même équipe, le montant maximal est de 100 \$ par année financière.

Un membre qui pratique à la fois un sport individuel et un sport d'équipe peut recevoir une aide financière combinée pouvant atteindre le montant maximum selon le niveau de compétition. Dans ce cas, le montant accordé pour le sport individuel sera ajusté en fonction de toute subvention déjà reçue pour le sport d'équipe.

Un maximum de deux (2) demandes peut être présenté au cours d'une même année financière,

SUBVENTION SPORTIVE DU PROGRAMME DES SPORTS MILITAIRES ET SOUTIEN AUX ATHLÈTES LOCAUX

Politique locale – Bagotville

Date de diffusion : Septembre 2026

Date de révision :



sans dépasser le montant maximum admissible.

PROCÉDURE DE DEMANDE

Le membre devra fournir les documents suivants :

- Le formulaire de subvention sportive PSP – Bagotville en cliquant sur le lien suivant : [Demande de remboursement - Compétition civil - Programme des sports de la BFC Bagotville – Remplir le formulaire](#)
- Preuve d'inscription
- Reçu officiel
- Preuve de paiement
- Résumé sportif ou palmarès récent
- Calendrier de compétition

Les demandes seront évaluées trimestriellement par le Programme des sports. Les dates d'évaluation des demandes sont :

Période de soumission	Date d'évaluation	Date limite de confirmation
1er avril au 30 juin	1er juillet	15 juillet
1er juillet au 30 septembre	1er octobre	15 octobre
1er octobre au 31 décembre	1er janvier	15 janvier
1er janvier au 28 février	1er mars	15 mars
Mars	Aucune demande acceptée	

Attribution : Les demandes sont analysées et priorisées en fonction des critères d'évaluation établis, du volume de demandes reçues et de la disponibilité budgétaire du trimestre.

Décision : Le demandeur est avisé par courriel de la décision rendue. Cette communication précise le montant accordé ou les raisons ayant mené au refus de la demande.

SUBVENTION SPORTIVE DU PROGRAMME DES SPORTS MILITAIRES ET SOUTIEN AUX ATHLÈTES LOCAUX

Politique locale – Bagotville

Date de diffusion : Septembre 2026

Date de révision :



CRITÈRES D'ÉVALUATION

Chaque demande sera évaluée selon les critères ci-dessous, selon un système de pointage pour faciliter la priorisation.

Critère	Description	Points
Niveau de compétition	Niveau atteint par le demandeur (CISM/international = 8 National = 6 Provincial = 4 Régional/récréatif = 2)	2 - 8
Fréquence de demande	Priorité à la première demande du membre par année financière (Première = 5 Deuxième = 3 Plus de 2 = 0)	0 - 5
Disponibilité opérationnelle	Compatible avec la mission et les obligations militaires	0 - 5
Discipline du programme	Sport faisant partie du Programme des sports militaires des FAC (Oui = 2 Non = 4)	2 - 4
Potentiel de représentation des FAC	Participation prévue à un championnat national, international ou militaire représentant les FAC/Vortex	0 - 4
Représentation de la base	Promotion de la BFC Bagotville et des FAC	0 - 3
Support des VORTEX	L'athlète est déjà supporté par le Programme dû à son implication dans une équipe représentative des Vortex. (Oui = 0 Non = 3)	0 - 3
Résultats sportifs récents	Classement, médailles ou progression démontrée au cours de 12 derniers mois	0 - 3
Engagement sportif	Participation régulière démontrée	0 - 3
Rayonnement des Vortex / FAC	Visibilité et promotion positive du Programme des sports militaires	0 - 3

SUBVENTION SPORTIVE DU PROGRAMME DES SPORTS MILITAIRES ET SOUTIEN AUX ATHLÈTES LOCAUX

Politique locale – Bagotville

Date de diffusion : Septembre 2026

Date de révision :



AUTORITÉS

Le coordonnateur des sports militaires est responsable d'évaluer chacune des demandes et d'en faire sa recommandation.

La gestionnaire du conditionnement physique et des sports est responsable d'approuver les demandes selon les recommandations reçues.

AUTRES CONDITIONS

Le coordonnateur du Programme des sports se réserve le droit de réduire les montants accordés afin de respecter les enveloppes budgétaires disponibles.

Les décisions sont finales et sans appel.

Toute information fausse ou trompeuse peut entraîner le refus de la demande ou le recouvrement des sommes versées.


Signature
numérique de
LEPAGNE,
SEBASTIEN @F6F
Date : 2026.09.11
08:09:03 -04'00'

